

Conseil de Paris
Séance des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018
Sur proposition de Danielle Simonnet

Vœu relatif à la préservation des Centres de ressources Centraux

Considérant qu'au motif de donner de la consistance à l'École des métiers, la DASCO a annoncé la disparition de six Centres de Ressources Centraux (Citoyenneté, Sciences, MultiMedia, Goût, Musique...), seuls la Cinémathèque, Paris-Lecture et le Centre ressources Enfance Handicapée étant maintenus ;

Considérant que les Centres de Ressources Centraux ont été créés ces quinze dernières années afin de répondre à des besoins (événements sociaux, évolutions techniques...), besoins qui sont toujours d'actualité ;

Considérant que les Centres de Ressources Centraux sont au service des centres de loisirs parisiens, qu'ils accompagnent les équipes locales dans leurs projets d'animation, qu'ils sont gérés par des animateurs-trices qualifié-e-s, qu'ils impulsent des dynamiques et accueillent sur leurs site des groupes d'enfants auxquels il est proposé des activités variées ;

Considérant que les activités proposées lors des TAP notamment avec des partenaires extérieurs (associations, conservatoires...) concernent principalement les classes élémentaires et se déroulent dans des temps fragmentés, qu'elles se situent dans une perspective différente du soutien apporté par les Centres de Ressources Centraux ;

Considérant que les animateurs-trices qui travaillent au sein des Centres de Ressources Centraux vont être soit réaffecté-e-s à une nouvelle structure nommée « Pôle des enjeux éducatifs contemporains » adossé à l'École des métiers de la DASCO soit pourront rejoindre les formateurs de l'École des métiers de la DASCO, qu'il s'agit là d'un recentrage de la formation continue autour de conférences ;

Considérant que les vacataires qui travaillaient dans les Centres de ressources centraux ne bénéficient pas de garantie d'être réaffectés dans les services périscolaires ou extrascolaires et laisse à craindre la précarisation d'agents compétent-e-s ;

Considérant qu'aucun bilan sur l'opérationnalité des Centres de Ressources Centraux n'a été effectué et que semble passées sous silence les années d'expériences et de recherches pédagogiques auprès des équipes d'animation et des enfants ;

Considérant que, dans le souci d'une politique éducative de qualité, la Ville devrait avoir à cœur de renforcer les dispositifs existants grâce aux Centres de Ressources Centraux et de les rendre toujours plus visibles et au service des équipes locales d'animation ;

Sur proposition de Danielle Simonnet le Conseil de Paris demande à la Maire de Paris d'établir un moratoire sur la disparition des Centres de ressources centraux et d'organiser la consultation des personnels d'animation lorsqu'il s'agit de mieux répondre à leurs besoins et à ceux des enfants.